

**Département des  
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 11 Juin

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 2 Juin 2020

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUSINA Laurence, MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie –Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-Francis, TEXTORIS Dominique, TREMOUILLE Arnaud, TROTIN Sylvie, CATHALA Jérôme, DARNER Marie, BEZAULT Alexandre, CAMPS Claude, MARY Bernard, FERRER Lucy, SERRIE Jean-Pierre, COLMENERO Carole, GUY Fernand, GONZALVEZ Colette, TILLOIS Pierre, LAFRANCAISE Yolande, MONELLS Christophe, MORELL Monique, GRIEU Alain, Brigitte LESIEUR, DE VOLONTAT Philippe

Absents excusés : Jean-Francis FRANCHET ayant donné procuration à Mme le Maire

M. CUGULLERE Michel ayant donné procuration à M. Philippe DE VOLONTAT

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

---

Objet : **2020/04/08** : Mise en place des Commissions Municipales

Matière : **Affaires Générales**

Rapporteur : Maire

---

Exposé

Afin de préparer les dossiers qui lui seront présentés, le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions présidées par le Maire, chargées d'étudier et d'émettre un avis sur les sujets soumis à délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- De FIXER les commissions municipales
- DE PROCEDER à l'élection de ses membres,
- D'AUTORISER les membres des différentes commissions à procéder immédiatement à l'élection des vice-présidents,

Mme le Maire propose la création des commissions facultatives suivantes :

- Finances
- Vie ASSOCIATIVE

Conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, ces commissions doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle. L'ensemble des tendances représentées au sein du conseil doit pouvoir disposer d'un représentant au sein des commissions permanentes.

Considérant que ces commissions ont un pouvoir consultatif, il est proposé au Conseil Municipal de fixer leur composition à 6 membres répartis de la façon suivante :

- « liste « demain BOMPAS » : 4 postes
- « liste « Rassembler, écouter, agir pour BOMPAS » : 1 poste
- « liste « En avant BOMPAS » : 1 poste

Les différents groupes ont invités à déposer leur liste auprès de Mme le Maire. La désignation des membres des commissions a été effectué à main levée comme le permet l'article L2121-21 du CGCT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :**

Article 1 : **AUTORISE** la création des commissions FINANCES et VIE ASSOCIATIVE et **ADOpte** cette répartition

- « liste « demain BOMPAS » : 4 postes
- « liste « Rassembler, écouter, agir pour BOMPAS » : 1 poste
- « liste « En avant BOMPAS » : 1 poste

Article 2 : Après avoir reçu les propositions des représentants des différentes listes et procédé aux opérations de vote, le conseil municipal a déclaré élus à l'unanimité les membres suivants :

**Commission « Finances »**

Maire, Présidente  
Didier MALE  
Jérôme RUMEAU  
Dominique TEXTORIS  
Sylvie TROTIN  
Brigitte LESIEUR  
Michel CUGULLERE

**Commission « vie Associative »**

Maire, Présidente  
Sylvie TROTIN  
Jean- Francis FRANCHET  
Arnaud TREMOUILLE  
Yolande LAFRANCAISE  
Brigitte LESIEUR  
Michel CUGULLERE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Vote** :

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0



Pour extrait certifié conforme

Mme le Maire

Laurence AUSINA

**PUBLIÉ LE.....12...JUN 2020**